

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DEVE 1037 Occupation précaire du sursol du square Duranton (15^{ème}) par la copropriété du 60, avenue Félix Faure – Convention de mise à disposition du domaine public.

M^{me} Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la copropriété du 60, avenue Félix Faure une convention pour l'occupation précaire du sursol du square Duranton (15^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la copropriété du 60, avenue Félix Faure la convention jointe au présent projet de délibération, relative à l'occupation précaire du sursol du square Duranton Paris 15^{ème} par un revêtement d'isolation thermique.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 20 ans. A l'issue de cette période, elle ne pourra être renouvelée que de manière expresse.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est habilitée à autoriser la copropriété à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en place de l'isolation thermique.